



MONTRÉAL-EST, LE 20 AOÛT 2022

OBJET : PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES CITOYENS INSCRITS À L'AHMPAT-ME

La Ville de Montréal-Est offre le remboursement de 50 % des frais d'inscription des Montréalais inscrits à l'Association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (AHMPAT–Montréal-Est) pour les saisons 2022-23 et 2023-24.

Pour obtenir le remboursement des frais d'inscription, le résident doit :

- Fournir une preuve de résidence;
- Fournir la facture des frais d'inscription réglés.

Le résident pourra effectuer une demande de remboursement à partir du 1^{er} novembre 2022 :

- Par courriel à loisirs@montreal-est.ca;
- En personne, auprès des Services aux citoyens (4^e étage de l'hôtel de ville);
- Par courrier (envoyer la photocopie des documents requis au 11370, rue Notre-Dame, 5^e étage, Montréal-Est (Québec) H1B 2W6;
- En déposant les documents dans la boîte postale au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Merci de votre collaboration.

